

République et canton  
de Genève



Commune d'Anières

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Législature 2015-2020**

Séance du mardi 16 janvier 2018  
Procès-verbal

**Présences :**

**Exécutif**

M. Antoine BARDE	Maire	
Mme Caroline BENBASSAT	Adjointe	
M. Pascal WASSMER	Adjoint	

**Bureau du Conseil municipal**

Mme Claudine HENTSCH	Présidente	
M. Yves GUBELMANN	Vice-Président	
Mme Dominique LAZZARELLI	Secrétaire	

**Conseillers municipaux**

ALHANKO-BAUER Corinne		PORDES Anita	
BARBEZAT-FORNI Denyse		PULIDO Florence	
BERY Elisabeth		RANNI Roberta	
DECHEVRENS Pierre-Yves		RICCIUTI Giuseppe	
GAILLARD Philippe		SIMOS Mony	Excusée
JACQUIER Jérôme	Excusé	SOUCAS Alexandre	
LEBOISSARD Anne		THIERRIN Jean-Marc	
LINGJAERDE Pierre			

**Public :** /



**ORDRE DU JOUR :**

- 1. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 5 décembre 2017.**
- 2. Discussion et approbation de l'ordre du jour.**
- 3. Communications du bureau.**
- 4. Rapports des commissions :**
  - a) Rapport du groupement intercommunal de l'Ile-aux-Mômes. Séance du jeudi 19 octobre 2017. Mme Corinne ALHANKO-BAUER, déléguée.
  - b) Rapport de la commission « Sociale, culture et loisirs ». Séance du mardi 21 novembre 2017. Mme Anita PORDES, Présidente.
  - c) Rapport de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable ». Séance du lundi 4 décembre 2017. Mme Claudine HENTSCH, Présidente.
  - d) Rapport de la commission ad hoc « PDCOM ». Séance du lundi 18 décembre 2017. M. Jean-Marc THIERRIN, Président.
- 5. Projets de délibérations :**
  - ✚ **Délibération 2015-2020 – D-072** – Proposition du Maire relative à la nouvelle échelle des traitements de l'administration communale.
  - ✚ **Délibération 2015-2020 – D-073** – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 2'279'000 F pour l'acquisition de la parcelle N° 5380/RF 29 – Surface 1'105 m<sup>2</sup> et la dépendance de cette parcelle pour 1/6ème de l'immeuble suivant : parcelle N° 6343/RF 29 – Surface 78m<sup>2</sup> – sises 29, rue Centrale à Anières et propriétés de Mme Anne Laure Françoise BONHOTE HIRSCH.
- 6. Projets de motions.**
- 7. Projets de résolutions.**
- 8. Proposition(s) du Maire et des Adjoints.**
- 9. Communication(s) du Maire et des Adjoints.**
- 10. Questions écrites ou orales.**

Mme la Présidente Claudine HENTSCH ouvre la séance du 16 janvier 2018 à 20h05 et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

Elle prie l'Assemblée de bien vouloir excuser l'absence de Mme Mony SIMOS et de M. Jérôme JACQUIER.

Elle propose de passer au point 1 de l'ordre du jour.

**Point 1**

**Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 5 décembre 2017**

M. Pierre LINGJAERDE indique qu'à la page 5, à l'avant dernier paragraphe, il manque un « r » au mot « voter ».

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente considère que ce procès-verbal est adopté, avec remerciements à son auteur.



Mme la Présidente propose de passer au point 2 de l'ordre du jour.

**Point 2**  
**Discussion et approbation de l'ordre du jour**

Mme la Présidente indique qu'il a été décidé, lors de la séance du bureau de ce soir, que les rapports des commissions ne soient faits au Conseil municipal qu'après approbation des commissaires, afin d'éviter de mauvaises retranscriptions. Ils ont cependant convenu que si une délibération devait être votée lors du Conseil municipal avant que le procès-verbal soit approuvé, que le rapport soit malgré tout rendu, principalement pour le préavis y relatif.

Mme la Présidente souligne l'importance de présenter le rapport au Maire ou à l'Adjoint concerné pour relecture, afin de s'assurer que la teneur soit correcte.

Mme Roberta RANNI demande si dans ce cas-là il ne serait pas mieux de rédiger seulement la partie qui doit être votée et ne pas parler du reste.

M. le Maire répond que cela lui semble effectivement judicieux.

Mme la Présidente ajoute que cette nouvelle pratique entre en vigueur de suite, mais pourrait être modifiée si cela engendre des difficultés de fonctionnement.

Mme la Présidente propose de passer au point 3 de l'ordre du jour.

**Point 3**  
**Communications du bureau**

Au nom du Conseil municipal, Mme la Présidente exprime ses sincères condoléances à M. Jean-Marc THIERRIN qui a perdu son papa en fin d'année.

M. Jean-Marc THIERRIN la remercie ainsi que toutes les personnes qui ont eu une attention à son égard.

Mme la Présidente propose de passer au point 4 de l'ordre du jour.

**Point 4**  
**Rapports des commissions.**

**a) Rapport du groupement intercommunal de l'Ile-aux-Mômes. Séance du jeudi 19 octobre 2017. Mme Corinne ALHANKO-BAUER, déléguée.**

Mme la Présidente passe la parole à Mme Corinne ALHANKO-BAUER qui donne lecture du rapport.

**Rapport en annexe du présent procès-verbal.**

Mme la Présidente remercie Mme Corinne ALHANKO-BAUER pour son rapport.

\*\*\*\*\*

**b) Rapport de la commission « Sociale, culture et loisirs ». Séance du mardi 21 novembre 2017. Mme Anita PORDES, Présidente.**

Le rapport du 21 novembre 2017 est reporté à une prochaine séance du Conseil municipal.

\*\*\*\*\*

**c) Rapport de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable ». Séance du lundi 4 décembre 2017. Mme Claudine HENTSCH, Présidente.**

Le rapport du lundi 4 décembre 2017 est reporté à une prochaine séance du Conseil municipal.



\*\*\*\*\*

**d) Rapport de la commission ad hoc « PDCOM ». Séance du lundi 18 décembre 2017. M. Jean-Marc THIERRIN, Président.**

Le rapport du lundi 18 décembre 2017 est reporté à une prochaine séance du Conseil municipal.

Mme la Présidente propose de passer au point 5 de l'ordre du jour.

**Point 5  
Projet de délibérations.**

**DELIBERATIONS**

M. Philippe GAILLARD demande quel est le poste qui se trouve en classe 6, annuité 25.

M. le Maire répond qu'il s'agit d'un poste de haut cadre qui a des responsabilités très particulières, comme par exemple celui de secrétaire général.

Mme Elisabeth BERY souhaite savoir si en dehors de cette échelle de traitements il y a d'autres indemnités payées aux employés de la Commune, par exemple des bonus, des indemnités pour travail supplémentaire, etc.

M. le Maire répond que la loi sur le travail est claire et que les heures faites le soir doivent être compensées, ainsi que les heures supplémentaires, mais qui peuvent être exceptionnellement payées.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente donne lecture de la délibération et propose de passer au vote.

✦ **Délibération 2015-2020 – D-072 – Proposition du Maire relative à la nouvelle échelle des traitements de l'administration communale.**

Vu la volonté de l'Exécutif de revoir l'échelle des traitements de l'administration communale, dans le but d'avoir une échelle pérenne dans le temps et sans disparités entre les collaborateurs ;

Vu le rapport de la commission « Finances » du 31 octobre 2017, lors de laquelle il a été émis un préavis favorable, à l'unanimité, sur la proposition de cette nouvelle échelle des traitements de l'administration communale ;

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre w de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05) ;

sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal**

**décide par**

**14 oui (unanimité) – 0 non – 0 abstention**

D'adopter l'échelle des traitements, tels qu'elle figure dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération.

M. Philippe GAILLARD indique que lors de la commission des finances du 24 avril 2017, M. le Maire a indiqué que la stratégie financière de la Commune consiste à emprunter 50% du montant lors d'un investissement. Il ne comprend donc pas que dans la délibération la mention de l'emprunt mentionne le montant total de l'investissement.

M. le Maire répond qu'il est d'usage de mentionner « au maximum à hauteur de ... montant de l'investissement voté », mais que l'emprunt éventuel et réel se montera à hauteur de 50 % de la somme investie, comme convenu en commission des finances.



La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente donne lecture de la délibération et propose de passer au vote.

↓ **Délibération 2015-2020 – D-073 – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 2'800'000 F pour l'acquisition de la parcelle N° 5380/RF 29 – Surface 1'105 m<sup>2</sup> et la dépendance de cette parcelle pour 1/6ème de l'immeuble suivant : parcelle N° 6343/RF 29 – Surface 78m<sup>2</sup>– sises 29, rue Centrale à Anières et propriétés de Mme Anne Laure Françoise BONHOTE HIRSCH**

Vu la volonté des Autorités de la commune d'Anières d'acquérir du foncier sur son territoire communal ;

Vu le manque de locaux communaux publics sur le territoire communal ;

Vu l'implantation desdites parcelles, au centre du village et jouxtant l'Espace de Vie Infantile la T'Anières ;

Vu la proposition de Mme Anne Laure Françoise BONHOTE HIRSCH de vendre sa parcelle N° 5380/RF 29 – Surface 1'105 m<sup>2</sup> et la dépendance de cette parcelle pour 1/6ème de l'immeuble suivant : parcelle N° 6343/RF 29 – Surface 78m<sup>2</sup>– sises 29, rue Centrale à Anières pour un montant de 2'800'000 F dont à déduire la somme correspondant à son droit d'habitation s'élevant à 521'000 F ;

Vu la présentation à la commission « Urbanisme et constructions » lors des séances des 11 septembre 2017 ; 20 mars 2017 ; 17 octobre 2016, 31 mai 2016 du dossier relatif à l'acquisition de la parcelle N° 5380/RF 29 – Surface 1'105 m<sup>2</sup> et la dépendance de cette parcelle pour 1/6ème de l'immeuble suivant : parcelle N° 6343/RF 29 – Surface 78m<sup>2</sup>– sises 29, rue Centrale à Anières et propriétés de Mme Anne Laure Françoise BONHOTE HIRSCH ;

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B6 05) ;

sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal**

**décide par**

**15 oui (unanimité) – 0 non – 0 abstention**

**Vote à la majorité qualifiée (art. 20 LAC)**

1. D'autoriser le Maire à acquérir la parcelle N° 5380/RF 29 – Surface 1'105 m<sup>2</sup> et la dépendance de cette parcelle pour 1/6ème de l'immeuble suivant : parcelle N° 6343/RF 29 – Surface 78m<sup>2</sup>– sises 29, rue Centrale à Anières et propriétés de Mme Anne Laure Françoise BONHOTE HIRSCH, selon le projet d'acte notarié établi par Me Pierre-Xavier KNOEPFLI, notaire à Genève.
2. D'ouvrir à M. le Maire un crédit d'engagement de 2'800'000 F en vue de cette acquisition, auquel il faudra ajouter les frais de notaire et autres droits, non estimés à ce jour et déduire le droit d'habitation en faveur de Mme Anne Laure Françoise BONHOTE HIRSCH s'élevant à 521'000 F.
3. De comptabiliser la dépense nette directement à l'actif du bilan de la commune d'Anières, dans le patrimoine financier.
4. D'autoriser le Maire à contracter un emprunt à hauteur du montant du crédit d'engagement, soit au maximum TTC 2'279'000 F.
5. De charger le Maire de procéder à la signature des actes notariés nécessaires.



Mme la Présidente propose de passer au point 6 de l'ordre du jour.

**Point 6**  
**Projets de motions.**

Mme la Présidente informe qu'il n'y a pas de projet de motions et propose de passer au point 7 de l'ordre du jour.

**Point 7**  
**Projets de résolutions**

Mme la Présidente informe qu'il n'y a pas de projet de résolution et propose de passer au point 8 de l'ordre du jour.

**Point 8**  
**Propositions du Maire et des Adjoints**

*Mme la Présidente passe la parole à M. le Maire Antoine BARDE.*

M. le Maire Antoine BARDE propose de renvoyer à la commission « Urbanisme et constructions le transfert de droit à bâtir sur une parcelle se trouvant à Bassy. Etant donné qu'il faut traiter ce sujet de manière urgente, il propose d'agender une commission « Urbanisme et constructions » à 19h.00 avant celle du PDCom du 8 février 2018 qui commencera, elle, à 19h.30.

**Le renvoi à la commission de l'urbanisme est accepté à l'unanimité, ainsi que la date du 8 février 2018 à 19h.00 pour la séance supplémentaire.**

M. le Maire propose de renvoyer à la commission « Urbanisme et constructions » le projet du parking provisoire sur la parcelle de la Côte-d'Or. Parcelle N° 6332/RF 42.

M. Philippe GAILLARD demande pourquoi cet objet n'est pas renvoyé à la commission Assainissement, routes, sécurité, développement durable ».

M. le Maire répond qu'il s'agit d'une question d'urbanisme et que ce genre d'autorisation est du ressort de l'urbanisme, mais il ne voit pas d'opposition à renvoyer cet objet à la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable ».

**Le renvoi à la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » est accepté à la majorité.**

\*\*\*\*\*

*Mme la Présidente passe la parole à Mme l'Adjointe Caroline BENBASSAT.*

Mme l'Adjointe Caroline BENBASSAT n'a pas de proposition à faire.

\*\*\*\*\*

*Mme la Présidente passe la parole à M. l'Adjoint Pascal WASSMER.*

M. l'Adjoint Pascal WASSMER n'a pas de proposition à faire.

---



Mme la Présidente passe au point 9 de l'ordre du jour.

**Point 9**  
**Communications du Maire des Adjointes**

*Mme la Présidente passe la parole à M. le Maire Antoine BARDE.*

M. le Maire profite de ce point pour adresser, au nom de l'Exécutif, ses bons vœux pour la nouvelle année aux Conseillers municipaux, ainsi qu'à leur famille.

Il souhaite également un joyeux anniversaire à Mme Dominique LAZZARELLI, secrétaire générale.

M. le Maire informe avoir reçu beaucoup de remerciements de la part des aînés pour le colis reçu en fin d'année, ainsi que pour la fête de la St-Sylvestre et informe que les cartes sont disponibles au secrétariat s'ils souhaitent les consulter.

Il ajoute qu'il est passé rendre visite aux aînés durant la soirée de la St-Sylvestre qui s'est déroulée cette année au restaurant « Côté-Vignes » et que l'ambiance était plus chaleureuse que lors des dernières années lorsque la fête se déroulait au local des sociétés du Clos-les-Noyers. Les aînés en sont très reconnaissants.

M. le Maire rappelle que l'apéritif des sociétés aura lieu le mardi 23 janvier 2018 à 19h à la salle communale.

\*\*\*\*\*

*Mme la Présidente passe la parole à Mme l'Adjointe Caroline BENBASSAT.*

Mme l'Adjointe informe n'avoir pas de communication.

\*\*\*\*\*

*Mme la Présidente passe la parole à M. l'Adjoint Pascal WASSMER.*

M. l'Adjoint informe les membres de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » que la date du samedi 27 janvier 2018 à 10h.00 pour la visite des Ecopoints potentiels a été fixée et qu'une convocation leur sera envoyée tout prochainement.

Mme la Présidente passe au point 10 de l'ordre du jour.

**Point 10**  
**Questions écrites ou orales**

Jobs d'été

Mme Elisabeth BERY indique que les communes voisines engagent des jeunes durant l'été et elle trouve que c'est une bonne idée car cela leur permet de se faire un peu d'argent de poche. Elle trouve dommage que ce ne soit plus le cas à Anières. Elle demande donc si l'Exécutif peut réinstaurer les jobs d'été en 2018 et de charger le service technique d'entourer et de surveiller les jeunes durant leur travail.

Mme Caroline BENBASSAT explique qu'effectivement lors de la dernière législature le Maire en fonction avait décidé de privilégier les stages en entreprise plutôt que les jobs d'été.

M. le Maire indique que le dernier Maire avait mis en place un système où les jeunes pouvaient s'inscrire dans une entreprise pour des stages et que la Commune versait une subvention à cette dernière, tenant compte de la demande des jeunes étudiants était importante. Il souligne également que les jeunes sont rémunérés lors des stages en entreprise.

Il ajoute ne pas être contre les jobs d'été et de l'envisager dans le cadre de CoHerAn.



Mme Caroline BENBASSAT trouve que ce serait une très bonne idée car elle sait qu'à Collonge-Bellerive, les jeunes nettoient l'école durant l'été, sous la surveillance des concierges et que cela leur permet d'apprendre des choses et de gagner de l'argent.

M. le Maire lui répond qu'étant donné que le service technique fait partie désormais du CoHerAn, ils n'ont pas tellement le choix d'uniformiser et le sujet va être rediscuté entre les Exécutifs des trois communes.

#### FanZone

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI souhaite revenir sur le Conseil municipal du 5 décembre :

*« En relisant le PV de notre dernière séance, « Le Centre » et « Ensemble pour Anières » s'associent pour exprimer leur profonde contrariété quant à la teneur du message du groupe PLR, concernant le retrait de leur motion Pour la création d'une « Fan Zone » à Anières pour le mondial 2018. Celui-ci ne reflète pas la réalité et pourrait induire en erreur les citoyens aniérais.*

*En effet, lorsqu'il est dit, et je cite : « le projet était bien lancé, le partenaire prêt à relever ce sympathique défi, il ne manquait que l'approbation de nos collègues du Centre et d'Ensemble pour Anières, ils n'en veulent pas, nous en prenons bonne note », - fin de citation - c'est faire fi du résultat du vote de la commission des finances sur la réalisation ou non de cette manifestation. Lors de ce vote, la majorité des membres présents du groupe PLR s'est abstenue. Cela ne veut-il pas dire que les groupes « Le Centre » et « Ensemble pour Anières » n'étaient pas seuls à ne pas être convaincus par ce projet ?*

*Dire que, et je cite également : « La chance était avec nous, un Suisse-Brésil le 17 juin 2018 à Anières, la fête aurait été belle, elle n'aura pas lieu » ; « ce projet ambitieux, soutenu par plusieurs associations communales ainsi que par le FC CoHerAn s'est heurté à un mur, sans ouverture vers un possible compromis » ; « Nous aurions pu imposer cet événement, nous ne le ferons pas car la fête doit être partagée, souhaitée, saluée », - fin de citation - c'est faire fi également - comme cela a d'ailleurs déjà été dit lors de notre dernière séance du conseil municipal - du fait que le président de la commission n'a pas retenu et mis en discussion la proposition de diminuer le nombre de manifestations qui, nous le rappelons, étaient quand même de 17 soirées pour un montant de 340'000 francs. Comme la discussion n'a pas eu lieu, rien ne laisse présager le résultat d'un vote négatif. Une fête plus modeste aurait pu avoir lieu et être partagée. Dommage !*

*Dire que, et je cite : « ceux d'entre vous qui sont actifs dans l'associatif sauront apprécier l'opportunité ratée pour tous ces trésoriers ; l'inespérée occasion de renflouer leurs caisses pour plusieurs années s'est envolée. Ils auraient pu remettre à plus tard l'organisation de leur repas de soutien ou de leur loto, dommage vous leur expliquerez » - fin de citation - relève d'un paradoxe que nous saisissons mal. Si vous êtes autant soucieux de la trésorerie de nos associations, nous vous invitons à déposer une motion demandant une augmentation du subside accordé aux sociétés par la commune. Vous pourrez, à ce moment-là, compter sur notre appui ! ».*

#### Navettes lacustres

M. Philippe GAILLARD demande ce qu'il en est des sondages concernant la navette lacustre.

M. le Maire répond que ce dossier sera traité en commission.

#### Crèche intercommunale

M. Jean-Marc THIERRIN aborde le thème de la crèche intercommunale, car il pense qu'un vrai défi attend la Commune et qu'il faut prendre très au sérieux ce sujet vu l'augmentation des habitants.

Mme Claudine HENTSCH indique que le sujet de la crèche intercommunale est à l'ordre du jour de la prochaine commission « Sociale, culture et loisirs ».

M. Jean-Marc THIERRIN demande si une crèche devra être créée à Anières à court, moyen, long termes.





M. le Maire répond que tant qu'il n'y a pas plus de demandes sur la Commune il n'y a pas vraiment de raison de le prévoir.

#### Divers

M. Jean-Marc THIERRIN informe que le groupe du Centre demande à l'Exécutif de leur donner un plan d'ensemble de tous les projets en cours et à venir avec, dans la mesure du possible, les délais de réalisations. Ils sont conscients que certains projets ne seront pas réalisés avant des années mais cette demande permettrait d'avoir une meilleure vue d'ensemble de tous les projets en cours à Anières.

M. le Maire en prend note.

M. Pierre LINGJAERDE informe que le groupe PLR souhaite remercier Mme Florence PULIDO pour la gestion des colis des aînés, car les personnes qui les reçoivent les apprécient énormément.

M. Pierre LINGJAERDE explique que lors de la séance du bureau, une proposition de débiter les séances des commissions à 19h.30 a été préavisée favorablement et il souhaite que cela soit confirmé par le Conseil municipal pour formaliser cette décision.

**L'avancement des séances des commissions à 19h.30 est accepté à la majorité des membres du Conseil municipal.**

**En revanche, pas de changement d'horaire pour le Conseil municipal, soit 20h.00 pour les séances ordinaires et 19h.00 pour les séances du vote du budget et du vote des comptes, car elles sont suivies d'un dîner.**

Mme Elisabeth BERY indique avoir participé à la projection du film « Les Géants » et a passé une séance extraordinaire. Elle tenait donc à féliciter l'Exécutif de cette initiative et ajoute que le film a été diffusé le 25 décembre sur la Télévision Suisse Romande.

Mme Claudine HENTSCH souhait savoir si les dates pour les commissions « Ad hoc Le Léman » sont fixées car elles n'apparaissent pas sur le calendrier des séances.

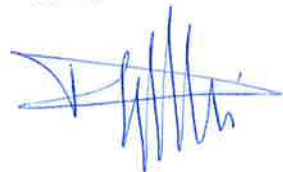

M. le Maire lui répond par la négative.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h.10.

---

La Présidente du Conseil municipal :  Un Conseiller municipal :

La secrétaire du Conseil municipal :

Annexes mentionnées

## Rapport du Conseil du Groupement Intercommunal de la Crèche l'Ile aux Mômes du 19 octobre 2017.

Monsieur Philippe Thorens rappelle que 4 rencontres ont eu lieu entre Exécutifs depuis la dernière rencontre du Conseil en mars 2017.

Tout se passe bien dans le fonctionnement de la crèche.

Le lissage de la grille tarifaire a donné satisfaction aux parents qui ont fait part de leur reconnaissance.

Il y a eu deux pannes d'électricité successives à la crèche et ces événements ont fait ressortir la nécessité de mettre en place une procédure à suivre en cas de problème.

Le PV de la séance du 8 mars 2017 est approuvé à l'unanimité.

Pour le budget 2017 la subvention par place serait de l'ordre de CHF 22'048.- et les comptes devraient être conformes au budget.

Pour le budget 2018 il y aura une hausse de la masse salariale de CHF 224'691.- ce qui provoquera donc automatiquement une hausse des charges sociales de CHF15'184.-

Plusieurs facteurs causent cette hausse, dont les exigences du SASAJ qui demande des équipes formées à 60% d'éducateurs titulaires d'un diplôme et 40% d'auxiliaires avec 15% maximum d'aides stagiaires (APS) et 25% d'assistants socio-éducatifs (ASE). Il faut également passer à un taux de 185% pour la direction de la crèche au lieu des 145% qui avait cours avant.

Il faut noter que dans les crèches de taille équivalente, le taux de direction est généralement de 200%.

Le total des charges pour 2018 est de CHF 3'832'566.- la subvention par place est de CHF 24'927.- (soit 2'045.- de plus qu'en 2017)

M.P. Thorens rappelle la répartition des places :

Anières : 18, Corsier : 14, Hermance : 8, Collonge Bellerive : 56 places

A l'unanimité les membres du Conseil du groupement approuvent la subvention par place de CHF 24'927.-

A l'unanimité les membres du Conseil du groupement approuvent le budget 2018 du GICI.

Au 13 septembre il y a 78 enfants en liste d'attente pour une offre d'accueil de 96 places . 55 enfants sont dans la tranche d'âge de 0-2 ans.

Pour Anières il y a 5 enfants en liste d'attente, 6 pour Corsier et 4 pour Hermance. Collonge-Bellerive représente le plus gros poste avec 48 enfants en liste d'attente.

Il faudrait donc engager une réflexion pour le futur par rapport à cette demande et au projet de la nouvelle loi sur l'accueil préscolaire.

Le projet de loi sur l'accueil préscolaire prévoit la création d'une fondation de droit public, placée sous la surveillance de l'Etat. Cette fondation aura pour buts de gérer le fond pour l'accueil préscolaire et de soutenir la coordination et la planification de l'accueil. La répartition du financement se fera selon un mécanisme qui prendra en compte les capacités financières des communes et l'effort en faveur de l'accueil relativement au taux d'offre cantonal moyen.

L'objectif à atteindre est de 40% et M Thorens précise que selon le SRED le taux d'offre d'accueil subventionné en 2016 se montait à 27.9%, sans compter les jardins d'enfants.

A Anières le taux d'offre actuel est de 16%, 18% à Collonge-Bellerive et Corsier et 21% à Hermance.

Il est relevé la disparité des règlements dans une discussion entre plusieurs membres du bureau. A la crèche il faut 1 adulte pour 10 enfants de 4 ans, à l'école primaire l'enseignant en classe de 1P travaille avec une vingtaine d'élèves et le GIAP compte 1 personne pour 10 enfants.

#### QUELQUES ELEMENTS DE LA VIE DE LA CRECHE

Mme Carine Sprecher Schmid a réalisé un plan global de gestion de faits graves ( évacuation, confinement, maladie, accident ) et elle présente le document qui regroupe les diverses procédures.

Mme Anne Nagy présente la crèche en chiffres :

Au 13 septembre 2017 il y a 78 enfants en liste d'attente

130 enfants sont accueillis sur la semaine ; 71 garçons et 59 filles

La demande pour un accueil de trois jours est la plus forte

La répartition par commune est la suivante : Anières 21 enfants, Collonge-Bellerive 77 enfants- Corsier 19 enfants et Hermance 11.

Des applications informatiques sont mises en place à la crèche : « Cool kitchen » pour gérer les menus et les allergies des enfants, « Pep Filler » pour la gestion de la fréquentation, en cours de développement et « Pop app » , application à télécharger par les parents pour permettre à l'équipe de poster des documents ou de prévenir d'une situation particulière.

## LES RESSOURCES HUMAINES

Mme Anne Nagy la directrice informe de la diminution de son temps de travail à l'île aux Mômes et quittera la crèche au plus tard en janvier 2019 pour rejoindre l'équipe pop et poppa. Mme Carine Sprecher Schmid devient codirectrice.

Une collaboratrice administrative a été engagée, il s'agit d'une mission provisoire jusqu'à la fin de l'année.

Une demande de stage de deux mois a été adressée à la crèche par l'OrTra santé-social. Mme Nagy insiste sur le fait que la crèche l'IAM est reconnue comme entreprise formatrice, octroyant des montants importants pour la formation et un taux de réussite de 100%.

Le thème de l'année à la crèche : Genève et ses environs. Les enfants visitent les communes voisines.

La prochaine séance du Conseil du groupement aura lieu le mercredi 7 mars 2018 à 19H00 à Collonge-Bellerive.